

Extrait du livre des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 15 septembre 2021 à 19 h, par visioconférence.

**CR 239-09-2021**

**ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ 2021-2028**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté, le 18 mai 2016, le règlement numéro 367 édictant son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2015-2020, lequel est entré en vigueur le 23 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC est tenue de procéder à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles tous les 7 ans et pour ce faire, un projet de plan révisé doit être adopté au plus tard à la date du 5e anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le projet de PGMR révisé doit faire l'objet d'une procédure de consultation publique comportant la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application;

CONSIDÉRANT qu'en raison des règles sanitaires en vigueur, cette assemblée peut être remplacée par une consultation écrite conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la résolution d'adoption du projet de PGMR révisé doit indiquer le délai à l'intérieur duquel celui-ci sera soumis à la consultation publique;

CONSIDÉRANT que la MRC a, par la résolution CR 160-06-2020, confié le mandat d'effectuer les travaux de révision du PGMR à la firme Argus Environnement inc.;

CONSIDÉRANT qu'une version préliminaire du projet de PGMR révisé 2021-2028 a été présentée à la commission de l'environnement et que celle-ci recommande son adoption afin de respecter les délais prévus dans la loi;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2028 et que le processus de consultation publique lié à ce projet se tienne au cours des trois prochains mois;

QUE la MRC de Portneuf mandate sa commission de l'environnement pour analyser les commentaires recueillis dans le cadre de cette procédure de consultation publique;

QUE dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique ou du délai pour recevoir les commentaires écrits, la MRC rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant les modalités liées au processus de consultation publique;

QUE le projet de PGMR révisé ainsi qu'une copie de la présente résolution soient transmis aux MRC environnantes ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PGMR.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Ce 16 septembre 2021



Josée Frenette  
Secrétaire-trésorière